



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception 23 / 11 / 2023

Dossier complet le : _____

N° d'enregistrement : 2023-580

1 Intitulé du projet

Remise en état du mur front de mer de la centrale EDF de Saint-Martin.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

/

Prénom(s)

/

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF SEI - Centrale de Galisbay

Raison sociale

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 9 9 7 6

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

HOUEIX

Monsieur

Prénom(s)

Yves-Marie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	Remise en état d'un mur de soutènement béton armé par hydrodémolition, mise en oeuvre de ferrailage complémentaire et de renforts carbone, bétonnage. Nomenclature IOTA concernée : 4.1.2.0-2 (Déclaration). Pas de rubrique ICPE concernée.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La solution technique de réparation du mur se traduit comme suit, par tranche de 25 ml maximum à la fois :

- Balisage et protection de la zone de travail.
- Excavation du sable recouvrant localement le mur et sa semelle, sur une hauteur allant jusqu'à 1,50 m ;
- Hydrodémolition à 2 500 bars du béton pollué par les chlorures de manière à dégager les armatures.
- Nivellement et préparation du support pour application de bandes carbone (substitution d'armatures défailtantes).
- Mise en place et scellement d'une nouvelle nappe d'aciers.
- Coffrage et coulage de béton.
- Décoffrage et remise en place du sable.

A noter que le ferrailage complémentaire et le nouveau béton coulé engendrent une augmentation de l'épaisseur du mur d'environ 10 cm.

4.2 Objectifs du projet

Le mur front de mer est un ouvrage essentiel pour le site EDF de Saint-Martin : il participe à la protection périmétrique du site (anti intrusion) et à la stabilité des terres en arrière de celui-ci (parvis côté mer tranche 1).

Face au constat de désordres sur l'ouvrage, un diagnostic béton piloté par EDF CIST-INGEUM AG (ingénierie sites plaque Antilles-Guyane) pour le compte de EDF SEI a été réalisé en 2019.

Le mur présente en faces interne et externe d'importants désordres classiques du béton armé liés à l'apport de chlorures marins combiné à un enrobage insuffisant des aciers : épaufrures généralisées, aciers à nu fortement corrodés.

L'ouvrage nécessite d'importants travaux de remise en état pour garantir sa pérennité.

NB. L'ouvrage est édifié sur une emprise foncière dont la Collectivité de Saint-Martin est propriétaire. L'occupation de cette emprise foncière est couverte par un bail emphytéotique conclu entre la COM et EDF. L'article 19 de ce bail impose à EDF l'entretien de l'ouvrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La solution technique de réparation se traduit comme suit, par tranche de 25 ml maximum à la fois :

- Balisage et protection de la zone de travail.
- Excavation du sable recouvrant localement le mur et sa semelle, sur une hauteur allant jusqu'à 1,50 m ;
- Hydrodémolition à 2 500 bars du béton pollué par les chlorures de manière à dégager les armatures.
- Nivellement et préparation du support pour application de bandes carbone (substitution d'armatures défailantes).
- Mise en place et scellement d'une nouvelle nappe d'aciers.
- Coffrage et coulage de béton.
- Décoffrage et remise en place du sable.

Les travaux de coffrage et coulage du béton peuvent être réalisés depuis l'emprise de la centrale EDF. Les autres activités nécessitent d'intervenir depuis la plage de la baie de la Potence.

La durée prévisionnelle des travaux est de 4 mois, a priori sur la période janvier - juin 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux envisagés n'ont pas d'impact sur la phase d'exploitation et de démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Rubrique 4.1.2.0-2 de l'Art. R.214-1 du CE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Dimensions mur : Volumes de matériaux en jeu : ■ Béton à démolir : ■ Béton à remettre en œuvre : ■ Ferrailage complémentaire :	142 ml x 2 m ht. +16 ml x 3 m ht. 26 m3 (39 m3 foisonnés). 45 m3 type C35/45 XS3. 2,2 T.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Parcelles n°AN0002, 0063, 0096, 0347

Lieu-dit : Galisbay

Localité : SAINT-MARTIN

Code postal : 9 7 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 6 3 ° 4 , 5 1 " O Lat. : 1 8 ° 4 , 3 8 " N

Point de d'arrivée : Long. : 6 3 ° 4 , 5 0 " O Lat. : 1 8 ° 4 , 4 3 " N

Communes traversées :

Marigot

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan d'Occupation des Sols (POS) – Collectivité de Saint-Martin – version du 28/04/2018. Site et plage situés en zone UP (Zones portuaires, Marina de Marigot, Galisbay).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remarque : la zone Arrêté de protection du biotope (APB) « Etangs et mares de Saint-Martin » (FR3800692) est située à environ 290 m du projet au point le plus proche.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus particulièrement sur un mur séparant l'installation de la plage de la baie de la Potence.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) applicable sur l'île de Saint-Martin – PPRN multirisques (cyclonique, inondation, mouvement de terrain, sismique, liquéfaction) approuvé par arrêté n° 2011/009. Révision du 3 novembre 2021 (aléa cyclonique).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de pollution identifiée à ce jour. Néanmoins, si une pollution est détectée pendant la réalisation des travaux (excavation du sable), les sols pollués seront gérés conformément à la réglementation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remarque : proximité des deux points de captage de l'usine de dessalement de la SAUR (le point le plus proche est situé à 90 m de l'emprise des travaux).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Raccordement du compresseur d'hydrodémolition au réseau d'eau potable de la centrale avec un débit maximum de 40 l/min (19 m ³ /j). Prélèvement limité à une dizaine de jours sur la durée totale du chantier (16 semaines).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les gravats issus de l'hydrodémolition sont à évacuer en filière agréée (déchets inertes). Quantités : environ 26 m ³ (39 m ³ foisonnés). Il n'existe pas de pollution du béton armé identifiée à ce jour. Néanmoins, si une pollution est détectée pendant la réalisation des travaux (hydrodémolition), les gravats pollués seront gérés conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit de ressources du sous-sol transformées par procédé industriel. Quantités : environ 45 m ³ de béton et 2,2 T d'acier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés sur un site fortement anthropisé et artificialisé. Néanmoins, une évaluation des incidences a été réalisée le Bureau d'Etudes spécialisé (Caraïbes Environnement Développement). A la suite de l'adoption de mesures d'évitement et de réduction, les incidences résiduelles du projet sur la biodiversité sont faibles à négligeables.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise du chantier sur la plage de manière temporaire (phase chantier uniquement).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques sismique, cyclonique et submersion marine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La SAUR peut stopper le pompage pendant l'hydrodémolition. A la suite de l'adoption de mesures d'évitement et de réduction, les incidences résiduelles du projet sont négligeables.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rotation d'engins de chantiers : pelles, toupies de béton, camions pour l'évacuation des gravats, la livraison des nappes de treillis soudés.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Principalement bruit généré par l'hydrodémolition en phase chantier. Respect de la réglementation bruit applicable aux chantiers en extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé au sein d'une zone industrielle.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux d'hydrodémolition. Ces eaux seront filtrées par la mise en place de géotextiles.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sable de la plage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les gravats issus de l'hydrodémolition sont à évacuer en filière agréée. Quantités : environ 26 m3 (39 m3 foisonnés).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Modification de la plage en raison de la présence du balisage et des engins, en phase chantier uniquement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage de la plage va être perturbé par la présence du chantier (arrêté d'interdiction d'usage de la plage pendant la durée des travaux).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures ER sont en cours de définition. Les premières mesures identifiées peuvent être :

- Évitement :

- Interdiction d'accès à la plage :

La plage accueille des activités balnéaires qui seront interdites pendant la durée du chantier (validé avec la COM Saint-Martin).

- Arrêt du captage en mer pour production d'eau douce par la SAUR pendant les phases d'hydrodémolition pour éviter de capter des eaux éventuellement turbides (validé avec l'usine de la SAUR).

- Adaptation des périodes de travaux, en dehors des périodes de ponte des tortues marines.

- Réduction :

- Mise en place d'une ou plusieurs couches de géotextiles adaptés afin de limiter au maximum les impacts de l'hydrodémolition sur la turbidité de l'eau.

- Mesure initiale de la turbidité de l'eau, puis mise en place d'un suivi régulier pendant les phases d'hydrodémolition.

- Gestion d'une pollution accidentelle lors de l'utilisation d'engins de chantier sur la plage (kit anti pollution notamment).

Ces mesures permettront de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse exposée ci-dessus et des résultats de l'évaluation des incidences confiées au Bureau d'Etudes CARAIBES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, ce projet ne justifie pas la production d'une étude d'impact : réparation d'un ouvrage existant, faibles volumes de matériaux mis en œuvre, effets négatifs de courte durée et maîtrisés, réduits à des niveaux très faibles voire négligeables par l'adoption de mesures adaptées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note d'accompagnement de la demande d'examen au cas par cas relative au projet de remise en état du mur front de mer de la centrale de Saint-Martin Galisbay, réf. T-40340600-2023-000614	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom HOUEIX

Prénom Yves-Marie

Qualité du signataire Chef de la centrale EDF de Saint-Martin-Galisbay

À Saint-Martin

Fait le 13/11/2023


Signature numérique
de HOUEIX Yves-
Marie
Date : 2023.11.14
16:58:51 -04'00'

Signature du (des) demandeur(s)

